

## **COMMUNIQUE**

En raison du lancement des travaux de réhabilitation de la façade de la Chancellerie, le Consulat informe ses usagers qu'à partir du mardi 28/3/2023 l'accès à ses locaux sera règlementé durant toute la période des travaux.

A cet effet, les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- Seules les personnes directement concernées par une prestation seront autorisées à y accéder ;
- La présence des enfants de moins de 12 ans n'est pas requise ;
- Les accompagnateurs n'auront pas accès à l'enceinte sauf pour assister des personnes âgées et/ou à mobilité réduite ;
- La présence de toute personne dans l'espace réservé au chantier est strictement interdite.

**LE CONSULAT S'EXCUSE AUPRES DE SES USAGERS DES DESAGREMENTS QUI PEUVENT ETRE OCCASIONNES PAR LES TRAVAUX EN COURS.**